UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (00-226) 25 40 77 88/99
E-mail : rectorat@usta.bf

RECTORAT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Sâaba, le 2 octobre 2025

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
4e tour
(préinscriptions payées entre 15 et le 30 septembre 2025)

Établissement sollicité : **Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)/SEG**

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 10 octobre 2025

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du quatrième tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à la **Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) en sciences économiques et de gestion**, au titre de l'année 2025-2026 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BADOLO Isaline Lauren	F	Burkinabè
2	BAMA Esaïe Yitien	M	Burkinabè
3	BANDAOGO Assiatou Fadila	F	Burkinabè
4	BAZIE Yiworega Claudia Imelda	F	Burkinabè
5	DIARRA Mariam Marie Fatim	F	Burkinabè
6	GUIELLA Harry Clovis Batio Wendnguudi	M	Burkinabè
7	KABORE Amandine Bertille	F	Burkinabè
8	Kaboré Kiswindsida Aubin	M	Burkinabè
9	KABORE Wend-Kuni Yoshebel Shamira	F	Burkinabè
10	KINDA Synthia Franceline	F	Burkinabè
11	KOTO Dagbégnon Gédéon Frid	M	Burkinabè
12	KOURAOGO Camille Marie Patricia	F	Burkinabè
13	OUEDRAOGO Minimnooma Fiozgerold Idriss	M	Burkinabè
14	OUEDRAOGO Wendemi Nerija	F	Burkinabè
15	Ouedraogo Yasmine Mouniratou	F	Burkinabè
16	SAWADOGO Cheick omar	M	Burkinabè

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
17	Selougrou Anouwe Colette	F	Burkinabè
18	SORE Aminata	F	Burkinabè
19	TIENDREBEOGO Francine	F	Burkinabè
20	TINGUERY Kalifou Salim Moses	M	Burkinabè
21	WEDA Austine Marie Collette	F	Burkinabè
22	Yoda Louta	F	Burkinabè
23	ZAKANÉ Yasser Mahrouf	M	Burkinabè
24	ZOMBRE Arielle Elsa Toussida	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à vingt-quatre noms (24) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 265 000 FCFA pour les nationaux
- 315 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (**DAAS**) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est ***individuelle et nominative et devra être présentée à la banque*** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement.**

Pour les **candidats burkinabè** ayant obtenu leur baccalauréat en **2025**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'admissibilité à l'inscription**.

L'attestation d'inscription effective sera délivrée par la suite sur présentation de **l'attestation de participation à l'immersion patriotique** (ou d'exemption éventuelle).

Pour les autres, notamment les **non-nationaux**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'inscription** effective.

L'attestation d'inscription est exigée pour accéder aux cours.

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national